



FACTURES DE CANTINE DU 2EME TRIMESTRE: A REGLER AVANT LE 31 JANVIER

publié le 16/01/2017

Les factures de cantine du 2ème trimestre ont été distribuées lundi 16 et mardi 17 janvier.

Elles sont à régler avant le 31 janvier, par chèque ou espèces, excepté pour ceux payant par virement mensuel.

Merci de votre collaboration.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.